

Première répartition des subventions 2020 dans le cadre du programme départemental d'aide à l'investissement dans les exploitations agricoles installées depuis moins de cinq ans

N° de dossier	Nom et Prénom du porteur de projet / nom de la société	commune de l'exploitation	filière	nature du projet	nature des investissements	montant HT des investissements	montant de la subvention sollicitée	montant HT des investissements éligibles	montant HT des investissements éligibles et plafonnés	montant de la subvention proposée	taux d'intervention possible
1	Julie VICTORIA EIRL Julie Victoria "Miellerie de Sulauze"	Miramas	Apiculture	Pratiques agrioles renforcées respectueuses de l'environnement et démarche d'amélioration de la qualité et de valorisation des productions.	Un cérateur solaire, un mmélangeur, une pompo dseuse et une balance de précision.	5 294,74 €	2 117,89 €	5 294,74 €	5 294,74 €	2 117,89 €	40%
2	Christelle MICHEL	Mollégès	Arboriculture conversion AB	Pratiques agrioles renforcées respectueuses de l'environnement.	Une remorque pour la pose et dépose de filets anti-insectes, une chausseuse et déchausseuse, une herse rotative et un gyrbroyeur.	16 590,00 €	6 636,00 €	16 590,00 €	16 590,00 €	6 636,00 €	40%
3	Nicolas EL BATTARI EARL La Ferme Pasyière	Meyrargues	Céréales en AB	Démarche d'amélioration de la qualité et de valorisation des productions et investissements nécessaires à l'amélioration des conditions de travaux, au maintien ou au développement de l'emploi.	Un trieur alvéolaire (appareil qui permet le tri des céréales en fonction de leur forme).	12 000,00 €	4 800,00 €	12 000,00 €	12 000,00 €	4 800,00 €	40%

Première répartition des subventions 2020 dans le cadre du programme départemental d'aide à l'investissement dans les exploitations agricoles installées depuis moins de cinq ans

N° de dossier	Nom et Prénom du porteur de projet / nom de la société	commune de l'exploitation	filière	nature du projet	nature des investissements	montant HT des investissements	montant de la subvention sollicitée	montant HT des investissements éligibles	montant HT des investissements éligibles et plafonnés	montant de la subvention proposée	taux d'intervention possible
4	Aurélien KNIPPING	Le Puy Sainte-Réparate	maraichage en AB	Pratiques agricoles renforcées respectueuses de l'environnement et investissements nécessaires à l'amélioration des conditions de travail.	Un rotovator (appareils de désherbage mécanique) et un cultivateur (appareil de préparation du sol).	6 914,00 €	2 765,60 €	6 914,00 €	6 914,00 €	2 765,60 €	40%
5	Miguel REINEGA EARL Jardins de Cidamos	Fontvieille	Maraichage, arboriculture et poules pondeuses en AB	Pratiques agricoles renforcées respectueuses de l'environnement.	Des plants d'arbres et d'arbustes pour l'implantation d'une haie mixte, des toiles tissées pour le paillage des arbres et un appareil de déchaumage de type cover crop.	6 616,18 €	2 646,47 €	6 616,18 €	6 616,18 €	2 646,47 €	40%
6	Franck SILLAM	Aubagne	Maraichage en AB	Pratiques agricoles renforcées respectueuses de l'environnement.	Une déroule de films plastiques.	5 400,00 €	2 160,00 €	5 400,00 €	5 400,00 €	2 160,00 €	40%
7	Geoffrey ISNARD	Lamanon	Viticulture	Pratiques agricoles renforcées respectueuses de l'environnement.	Un intercept (appareil de désherbage mécanique).	12 527,00 €	5 010,80 €	12 527,00 €	12 527,00 €	5 010,80 €	40%

Première répartition des subventions 2020 dans le cadre du programme départemental d'aide à l'investissement dans les exploitations agricoles installées depuis moins de cinq ans

N° de dossier	Nom et Prénom du porteur de projet / nom de la société	commune de l'exploitation	filière	nature du projet	nature des investissements	montant HT des investissements	montant de la subvention sollicitée	montant HT des investissements éligibles	montant HT des investissements éligibles et plafonnés	montant de la subvention proposée	taux d'intervention possible
8	Cyril VANDERSTEIN*	Lambesc	Elevage caprin / transformation fromagère et oléiculture en conversion AB	Pratiques agricoles renforcées respectueuses de l'environnement, projet de commercialisation en vente directe et amélioration des conditions de travail.	Un interceps (appareil de désherbage mécanique), un atomiseur, un broyeur de branches, un sécateur électrique, un peigne électrique, une armoire d'affinage, une table d'égouttage, une grille inox pour les fromages, un tunnel pour stocker le foin et améliorer l'autonomie alimentaire du cheptel.	18 601,00 €	7 440,40 €	18 601,00 €	18 601,00 €	7 440,40 €	40%
						83 942,92 €	33 577,16 €	83 942,92 €	83 942,92 €	33 577,16 €	

*Conformément au décret n° 2001-845 du 6 juin 2001, une convention est obligatoire à l'appui du paiement des subventions départementales d'un montant supérieur à 23 000 €. Pour Monsieur Cyril VANDERSTEIN une convention sera élaborée selon le modèle type approuvé par délibération n°163 de la Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône du 27 juin 2019.